

tions que leur imposent la religion, la famille et la société, chacun selon sa condition.

III. Les œuvres de charité étant regardées comme l'âme de toute association pieuse, la Congrégation a encore pour but de subvenir, selon ses moyens, aux besoins de ses membres qui seraient affligés par la maladie.

CHAPITRE II.

DES DEVOIRS DES CONGRÉGANISTES.

Les Dames de Sainte-Anne, pour répondre à la fin de la Congrégation, et s'en montrer dignes, mettront un zèle et un soin tout particuliers à imiter leur glorieuse patronne.

C'est pourquoi :

I. Comme épouses, elles n'oublieront jamais que la marque distinctive d'un bon ménage est l'union, et que la paix, qui en est le fruit, fait le bonheur des époux chrétiens. Elles auront donc un amour tendre et